



## PROJET du parc éolien de BOUVRON

Madame, Monsieur,

En 2018, suite à la levée des contraintes techniques liées au projet d'aéroport et au radar météo, la commune de Bouvron a reçu de nombreuses sollicitations de porteurs de projets pour installer un parc éolien sur la commune.

Pour décider du meilleur projet possible un Comité Consultatif sur le projet éolien a été créé au début de l'été 2018.

Après étude des différents projets possibles et réflexion sur le type de partenariat à mettre en place, des discussions approfondies ont été engagées avec Energie Eolienne France (EEF) qui a un historique sur le territoire.

Quelques principes clés ont été posés avec EEF :

- La commune veillera à l'exemplarité de ce projet sur le plan de l'information et de la concertation avec les habitants,
- Ce projet sera ouvert à la participation citoyenne,
- La commune de Bouvron sera co-proprétaire du projet pour participer aux décisions essentielles et bénéficier des retombées financières,
- Les choix essentiels seront faits d'un commun accord.

Cet accord avec EEF a été entériné par le Conseil Municipal du 4 décembre 2018, concrétisant ainsi l'engagement des élus de Bouvron dans une Transition Energétique maîtrisée et bénéfique pour le territoire.

Ce projet représente l'opportunité de construire un projet de territoire qui s'inscrit dans une véritable dynamique locale de transition énergétique et nous comptons sur la participation locale pour y parvenir.

Cette lettre détaille les premiers éléments du projet et expose la démarche d'information et de concertation ainsi que la dynamique participative proposée.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et espérons vous voir nombreux lors de nos prochains rendez-vous !

L'équipe projet, Energie Eolienne France (EEF Sas) et la commune de Bouvron

**EEF SAS**  
est une entreprise du groupe  
eno energy GmbH

commune de  
**BOUVRON**



**VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS  
ET PARTICIPER À DES TEMPS D'INFORMATION ET DE TRAVAIL ?**

Nous vous invitons à nous retourner le coupon-réponse accompagnant cette lettre.

# LE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN EN 4 ÉTAPES

Un projet éolien se développe sur plusieurs années. Une fois un site d'étude identifié et avant de déposer un dossier en préfecture demandant une autorisation au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), quatre étapes sont nécessaires.

01.

## DRESSER UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

L'objectif est de passer le territoire à la loupe jusqu'à 20 km autour du site d'étude afin d'identifier les enjeux écologiques, paysagers et humains présents. On parle de l'état initial du site.

## DÉFINIR UNE LOCALISATION

02.

Une fois toutes ces études initiales terminées, c'est le temps de la définition technique du projet. Il s'agit en premier lieu de faire l'analyse des différentes hypothèses d'emplacements des éoliennes en fonction des contraintes existantes.

03.

## CHOISIR UN EMPLACEMENT DÉFINITIF

Le choix définitif est fait selon une analyse fine et précise le nombre d'éoliennes, l'emplacement choisi, le type de machine privilégiée et la hauteur de chaque éolienne.

AVRIL  
/ MAI  
2019

## ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS

04.

En fonction de l'emplacement choisi, l'ensemble des impacts pour le territoire est identifié et mesuré. Ces études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation peuvent être définies. Des mesures d'accompagnement peuvent être proposées au territoire.

# LE PROJET ÉOLIEN DE BOUVRON : OÙ EN EST-ON ?

La zone d'étude identifiée se situe au Nord de la commune de Bouvron et au Sud de la commune de Blain Elle a été définie en fonction de plusieurs critères techniques et réglementaires (éloignement de 500 mètres des habitations riveraines, éloignement minimum par rapport aux routes, servitudes aériennes, etc.).

Les études sont réalisées dans ce périmètre et jusqu'à 20 km autour. En 2016, un mât de mesure a été installé pendant un an pour identifier précisément le potentiel en vent : ces études ont confirmé le réel intérêt de la zone avec un vent de 21,6km/h de moyenne à 100 mètres.

Les études environnementales sont finalisées ainsi que l'étude paysagère : ces études permettent de définir les enjeux à prendre en compte dans le choix définitif du projet.

C'est l'étape qui mobilise l'équipe projet actuellement : différentes variantes ont été définies et il faut définir la plus pertinente pour le territoire. Le comité consultatif éolien va étudier ses variantes et émettre un avis pour que le comité de pilotage composé d'élus de Bouvron et d'EEF décide d'une implantation.



vent de  
21,6km/h  
de moyenne  
à 100 mètres

DEPUIS 2003

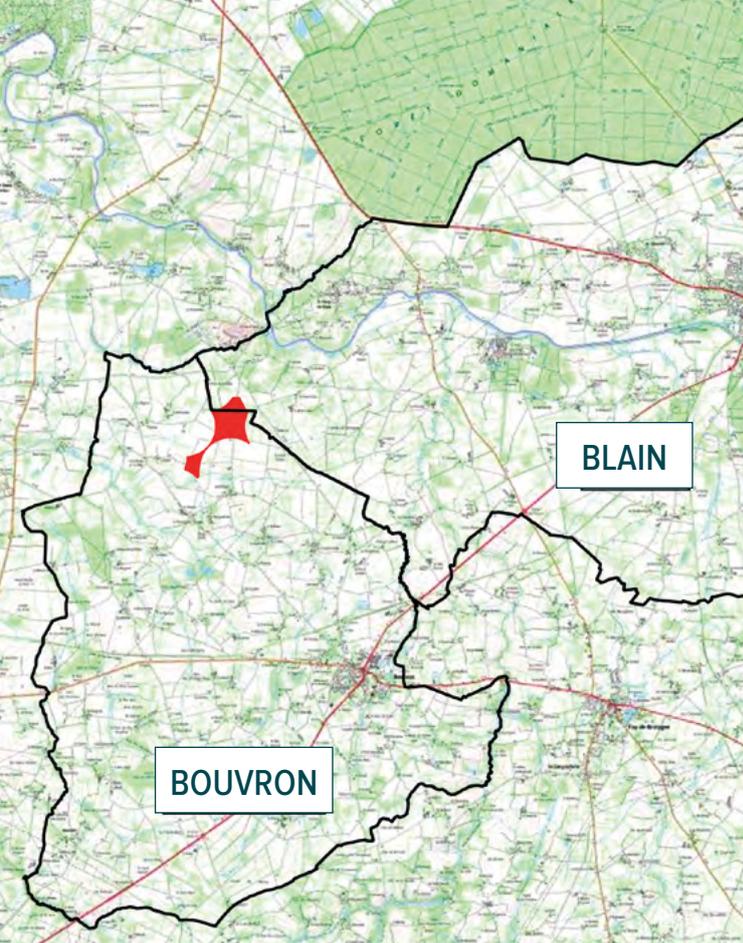


- ◆ PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE BOUVRON ET EEF
- ◆ CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN
- ◆ RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES
- ◆ DÉFINITION DU PROJET FINAL

- ◆ IDENTIFICATION DU SITE
- ◆ AVIS FAVORABLES DU CONSEIL MUNICIPAL
- ◆ SIGNATURES DES ACCORDS FONCIERS SUR LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE



2018-2019



## LA PAROLE À LAURENT BISSERY, *adjoint à l'environnement et aux affaires scolaires à Bouvron*

En 2018, l'éolien est de nouveau devenu une opportunité pour produire localement une énergie propre et durable sur notre commune. Un comité consultatif éolien a été mis en place et a choisi EEF comme partenaire pour développer un projet.

La commune a signé un partenariat avec EEF concrétisant ainsi son engagement dans la transition énergétique au bénéfice du territoire.

Cela nous permet de prendre part à toutes les décisions concernant le projet et ainsi maîtriser le développement éolien sur notre commune. Par ailleurs, la commune veille ainsi à l'exemplarité du projet sur le plan de l'information et de la concertation avec nos concitoyens. Et enfin, l'éolien représente des retombées économiques importantes, permettant d'envisager de nouveaux projets communaux.

Ce projet sera aussi le projet de tous les habitants puisque nous souhaitons mettre en place un financement participatif. Ainsi, ceux qui le souhaitent pourront devenir investisseurs du parc et contribuer à leur échelle à la transition énergétique en bénéficiant des retombées économiques de l'éolien.

C'est l'occasion de faire rimer transition énergétique et développement local !



Mât de mesures  
de vent  
et d'activités des  
chauve-souris.

ÉTÉ 2019



- ◆ DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE

## LE CALENDRIER DU PROJET

- ◆ INSTRUCTION PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT
- ◆ ENQUÊTE PUBLIQUE ET DÉCISION DU PRÉFET
- ◆ CONSTRUCTION DU PARTENARIAT CITOYEN ET INVESTISSEMENT PARTICIPATIF

2019-2020



2021



- ◆ DÉBUT DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN



## Place À LA DISCUSSION LOCALE

Le développement d'un projet éolien constitue une opportunité pour les citoyens et les élus de construire ensemble un projet de territoire. La commune de Bouvron et EEF se sont engagés à mettre en place une démarche d'information et de concertation exemplaire. Pour cela, ils ont fait appel à l'agence Tact, chargée de cette démarche.

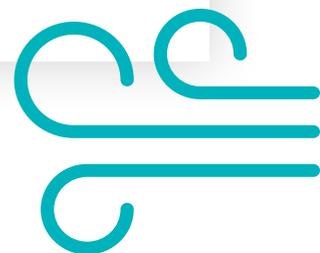
**POUR L'ÉQUIPE DU PROJET** composée d'EEF et de la commune de Bouvron, un comité de pilotage a été mis en place en 2018 et se réunit à toutes les étapes clés du développement du projet. Il prend toutes les décisions nécessaires au bon développement du projet. Il s'appuie à la fois sur le travail des bureaux d'études et sur les réflexions du Comité Consultatif éolien.

**LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN**, composé jusqu'alors d'élus locaux va s'élargir et intégrer des citoyens. Il est chargé du suivi du développement et fait des propositions au comité de pilotage pour la définition du projet, de ses mesures d'accompagnement et des engagements pour la bonne exploitation du parc. Son rôle est également d'impulser la mobilisation citoyenne dans l'objectif d'un financement participatif. **Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous retourner ce coupon-réponse.**

**POUR LES RIVERAINS**, premiers concernés par ce projet, cette lettre d'information est distribuée en porte à porte afin de répondre aux premières questions qui se posent et présenter les études en cours. Si des besoins sont identifiés, des temps d'échanges approfondis pourront être organisés.

Pour l'ensemble des habitants, une information régulière est mise en place afin de suivre l'avancement du développement du projet à travers des lettres d'information et un site internet dédié à venir.

## Energie Eolienne France, QUI SOMMES NOUS ?



Entreprise française créée en 2001, Energie Eolienne France (EEF) développe, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Filiale, depuis 2008, du groupe eno energy, constructeur allemand d'éoliennes de forte puissance, notre équipe de dix personnes dispose de l'ensemble des savoir-faire indispensables à la réalisation et au bon fonctionnement d'un parc éolien. EEF compte actuellement cinq parcs éoliens installés dans le Grand Ouest soit 64,3 MW en fonctionnement et 182 MW en développement.

**Nous sommes  
à votre disposition pour  
toutes vos questions.**



[www.bouvron.eu](http://www.bouvron.eu)



SOCIÉTÉ ENERGIE  
EOLIENNE FRANCE

**Eric Sauvaget**  
Directeur général

[eric.sauvaget@eno-energy.com](mailto:eric.sauvaget@eno-energy.com)

Tel : 01 43 40 35 33

AGENCE TACT

**Fanny Bousquet**  
Responsable information et concertation

[Fanny.bousquet@agencetact.fr](mailto:Fanny.bousquet@agencetact.fr)

Tel : 02 53 35 40 04